

CAHIER DES CHARGES

PREALABLE

La crise qui affecte le secteur culturel :

- > n'a pas permis aux groupes sélectionnés au Forum Jazz 2019 de se diffuser tout au long de la saison 2020.
- > fragilise la situation des artistes musiciens qui observent une diminution significative en matière d'embauche et de contractualisation.
- > impacte l'aspect fédérateur de notre secteur dans son lien entre artistes, entre artistes et diffuseurs, entre artistes et publics.
- > impacte les artistes de toutes générations et notamment les plus jeunes en phase d'insertion professionnelle.
- > impacte significativement l'approche pédagogique, d'enseignement et de formation des artistes qui n'ont pas pu suffisamment côtoyer le secteur professionnel.
- > permet dans des conditions limitées mais réalisables d'occuper les plateaux artistiques pour des travaux de répétition/ résidence artistique et de trouver un public dans le respect des normes sanitaires.
- > incite JAZZ(s)RA à mettre en place un dispositif de fonds d'urgence pour contribuer au redémarrage de l'activité artistique.

OBJECTIFS

- > Soutenir l'emploi d'artistes professionnels programmés au Forum Jazz 2019.
- > Soutenir le maillage territorial en incitant l'ensemble des diffuseurs et des structures d'enseignement dotés d'un équipement dédié de la région Auvergne-Rhône-Alpes à accueillir ces résidences/ rencontres artistiques.
- > Favoriser dans la mesure du possible la mise en relation entre artistes émergents et artistes professionnels dans une logique de compagnonnage, notamment pour alimenter la réflexion sur la refonte du dispositif Emergence de JAZZ(s)RA.
- > Favoriser la rencontre entre artistes et publics spécifiques invités : étudiants, artistes émergents, jeune public etc.

LE PLATEAU

- > Groupes sélectionnés au Forum Jazz 2019 dans la limite de 5 artistes.
- > Pour les groupes professionnels : possibilité d'inviter jusqu'à deux artistes émergents* pour un travail spécifique d'une œuvre du répertoire.
- > Pour les groupes émergents : possibilité d'inviter jusqu'à deux artistes professionnels* pour un travail spécifique autour du répertoire (conseil, morceaux communs).

* *Artistes émergents : musiciens issus d'une des 3 formations sélectionnées au Forum Jazz, ou artistes de moins de 30 ans sélectionnés par le groupe ou par le lieu d'accueil (en accord avec le groupe).*

* *Artistes issus de la sélection du Forum Jazz (non limitée aux groupes de 5 musiciens).*

PROPOSITION DE PRISE EN CHARGE

- > Projets soutenus jusqu'à prise en charge de deux services de répétitions pour deux jours consécutifs au barème d'une rémunération de 150^e brut par journée pour les artistes du groupe et les éventuels artistes invités. Dans la mesure où cette démarche donnerait lieu à une restitution en public en fin de session souhaitée et organisée par le diffuseur, JAZZ(s)RA établira jusqu'à deux cachets pour les deux jours de travail.
- > Les frais annexes : technique, hébergement éventuel, restauration et frais de transport seront à charge des partenaires du projet : structure de production du groupe, structure de diffusion d'accueil.

CALENDRIER

- > 25/11 : Le Conseil d'Administration de JAZZ(s)RA valide la faisabilité de ce dispositif
- > 30 novembre : Le Bureau valide ce cahier des charges à retrouver également sur : <https://jazzsra.fr/impulse/>
- > Du 01/12 au 10/12 :
 - > **Information auprès des structures de diffusion et des structures d'enseignement** dotées d'un équipement scénique, invitées à participer au dispositif en nous indiquant :
 1. Un accord de principe et des périodes de disponibilité.
 2. Les groupes souhaités par ordre de préférence ainsi que les artistes émergents pouvant être associés avec biographies.
 3. Si un public sera présent lors de la session et sa typologie.
 - > **Information auprès des groupes** invités à nous répondre sur leurs intentions de participer comme sur leur souhait d'associer des artistes issus de la sélection émergence ou extérieurs à cette sélection avec biographies.
- > Du 10 au 20/12 : Sélection & Planification dans la limite d'un budget défini en CA.
- > Janvier/ mi-juin : Mise en place de l'action.